

LE PETIT JOURNIACOIS



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE - JUILLET 2017 - N° 6

EDITORIAL

Chères Journiacoises, chers Journiacois, bonjour

Nous sommes aujourd'hui arrivés à la moitié de notre mandat et pour nous, élus locaux, le plaisir et la volonté de répondre à vos attentes quotidiennes restent très présents.

Ce que je souhaite, en tant que premier magistrat, c'est insister une nouvelle fois, sur le dynamisme et la vitalité du tissu associatif local. Notre commune, notre petit village, Journiac, est une référence pour sa vie associative intense. Nombreux sont les citoyens des communes environnantes et au delà, à se retrouver fréquemment chez nous, autour d'activités festives et culturelles. Gardons et préservons cet état d'esprit, communiquons dans ce sens car des signaux positifs sont là : arrivée de nouveaux habitants, demandes d'autorisations d'urbanisme qui évoluent. Et comme vous le savez, l'équipe municipale s'est donnée l'objectif à la fin de cette mandature d'atteindre les 500 habitants*. Je vous propose d'y travailler tous ensemble. Liaison toute faite, notre commune fera l'objet du recensement officiel INSEE, du 18 janvier au 17 février 2018. Ce bulletin vous apporte déjà les modalités préalables.

En attendant, je vous souhaite une bonne et attentive lecture de ce Petit Journiacois, 6^e du nom, un très bel été et une bonne rentrée.

Bien à vous.

Michel BOUINET
Maire

* Nous sommes aujourd'hui 474 habitants.

Programme des festivités

organisées par le Comité des Fêtes

Vendredi 30 juin :

Marché gourmand
animé par les TAM's

Vendredi 21 juillet :

Marché gourmand
animé par Panama

12 et 13 août :

Fête à Journiac

avec manèges et structures gonflables

Samedi 12 août

Concours de pétanque l'après-midi
Repas dansant animé par Laurent
Magne le soir

Dimanche 13 août

Messe église ST-SATURNIN 9h30
Vide-grenier et
Randonnée pédestre le matin,
Grillades le midi
Jeux Inter-villages avec Campagne
l'après-midi, suivis d'un vin d'honneur,
Paëlla géante animée par JB le soir
et feux d'artifices

Vendredi 25 août :

Marché gourmand

Samedi 21 octobre :

Repas Moules-Frites
animé par Olivier Grimard

Dimanche 31 décembre :

Réveillon

JAZZ JOURNIAC 2017

L'Association de Culture et Loisirs de Journiac présente
L'Esprit de Nouvelle Orléans à Journiac
Samedi 2 Septembre 2017

à 20 h - Salle polyvalente
UN RETOUR AUX RACINES DU JAZZ
Repas • Musique • Danse
avec

LES TONTONS SWINGERS



**Le Conseil Municipal se réunit régulièrement en séance publique.
En voici les principales délibérations adoptées.**

DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES :

D2016/49

Adhésion de la commune de Limeuil au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bugue.
POUR : 11

D2016/50

Validation et adhésion au contrat CNP Assurances pour la protection statutaire du personnel exercice 2017.
POUR : 11

D2016/51

Modification statutaire des horaires pour l'agent communal en charge de la garderie scolaire.
POUR : 11

D2016/52

Renouvellement de l'adhésion avec le SDE24 pour l'achat d'énergies, travaux en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.
POUR : 11

D2016/53

Prise en compte de la contribution de la Fondation du Patrimoine, à hauteur de 582 €, pour la rénovation de l'église St. Saturnin.
POUR : 11

D2016/54

Incorporation de deux parcelles présumées sans maître dans le domaine communal suite à une mesure préfectorale. D'une part la parcelle A314, contenance 952 m² lieu-dit « La Sorberie » et, d'autre part, la parcelle A316, contenance 3 670 m² lieu-dit « Le Colombier ».
POUR : 11

D2016/55

Approbation de modifications des statuts de la CCVH (Communauté de Communes Vallée de l'Homme) visant à les mettre en conformité avec la loi NOTRe.
POUR : 11

D2016/56

Principe de solliciter une subvention au titre TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) pour la rénovation thermique de la salle polyvalente.
POUR : 11

D2016/57

Principe de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2017) pour la rénovation thermique de la salle polyvalente.
POUR : 11

D2016/58

Principe de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, exercice 2017, pour la rénovation thermique de la salle polyvalente.
POUR : 11

D2016/59

Proposition de vendre l'épareuse hors d'usage à un particulier sur la base de 400 €, à la demande de ce dernier.
POUR : 11

POINTS ÉVOQUÉS HORS DÉLIBÉRATIONS :

Rapports SDE et SYGED présentés au Conseil Municipal, d'une part le bilan énergétique des bâtiments communaux et, d'autre part, la synthèse 2015 d'élimination des déchets secteur ex-SMICTOM. Il s'agit d'une information à donner à l'assemblée délibérante.

Columbarium : Une réflexion est bien avancée pour la réalisation du prochain site cinéraire avec diverses options, pose de 4 cases, 8 cases, configuration du lieu. Les élus se positionneront en début d'année pour une réalisation effective au printemps prochain.

Chartre « 0 » herbicide : La commune va devoir s'engager dans cette réflexion qui nécessitera formation de notre personnel, acquisition de matériel adapté et achats de produits spécifiques. Jean-Louis TEULET suivra cette démarche ayant déjà participé à une journée de sensibilisation.

Aire de Jeux : Un aménagement du terrain dit « sport » en bas de l'école est à étudier et pourrait recevoir des agrès, petit toboggan, balançoire... A prévoir et à examiner pour le printemps prochain.

Les commissions intercommunales de l'urbanisme, de l'enfance et de la voirie sont régulièrement suivies par nos délégués communaux et font l'objet de comptes rendus succincts en Conseil Municipal.

Le Marché de Noël tout récent a été très apprécié fédérant nos associations locales et ainsi apportant un soutien à la vie de l'école. Il faut y associer notre compatriote, M. GHISLAIN de la Truchie, et son spectacle de marionnettes de réelle qualité. La prochaine édition est programmée les 2 et 3 décembre 2017.

Le bulletin municipal, à savoir le Petit Journaliacois N°5, sera distribué dans les foyers à partir du 19 décembre. Il fait une large part à la vie associative.

Cadeaux de Noël suivant ainsi la tradition ici à Journiac et qui concernent les + de 70 ans. M. le Maire en assurera la distribution, l'occasion de rencontrer les aînés.

Vœux 2017 : Ils sont fixés au vendredi 6 janvier, à 18 h, dans la salle polyvalente.

Assainissement collectif : Une réunion technique a eu lieu début décembre pour la présentation de l'avant projet en présence du bureau d'études, du Conseil Départemental et de l'Agence du Bassin Adour-Garonne. Le bulletin municipal donne une large part à ce dossier. La municipalité demeure très attentive à tous les éventuels questionnements sur le sujet.

Panneaux agglomération : Les panneaux sont donc en place sur la RD 42, sortie nord du Bourg, élargissant ainsi notablement la zone 50 km/h.

Fiscalité professionnelle unique : C'est un mécanisme financier qui doit se mettre en place en 2017 sur le territoire intercommunal avec transfert de fiscalité et évolution précise des charges transférées.

A cet effet la CLETC (Commission Locale d'Evolution de Transfert de Charges) doit être mise en place, chaque commune ayant au moins un délégué. M. le Maire y sera le délégué titulaire, le 1er adjoint en sera le suppléant.

Le plan préfectures nouvelle génération se met en place et en fait, à l'appui des télé-procédures, doit moderniser la délivrance des titres. Ainsi à compter de mars 2017 les cartes d'identité ne seront plus délivrées dans notre mairie, mais uniquement dans 15 communes habilitées à cet effet. Se rapprocher de notre secrétariat de mairie pour en savoir plus.

Le haut débit : Un programme d'amélioration est engagé dans ce domaine et pour 2018, notre commune devrait bénéficier d'une montée en puissance du haut débit. En fait le répartiteur situé à la Menuse sera fibré et l'armoire câblée sur notre Place de la Mairie verra sa puissance en réelle augmentation. Cette technologie de pointe remédiera aux zones blanches sur le secteur.

La Départementale RD 42, axe qui traverse le bourg, fera l'objet en 2017 d'un réaménagement et signalisation appropriés de ses priorités avec les voies communales, sous la responsabilité de l'unité d'Aménagement du BUGUE. En 2018 se programmera sa rénovation secteur du Dognon et les virages vers le village.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2017

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES :

D2017/01

Approbation de la suppression d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe. Poste qui sera pourvu par un agent de la collectivité dans le cadre d'un avancement de grade sur l'année 2017.
POUR : 11

D2017/02

Mise en place des ratios et des taux permettant les avancements de grades dans la collectivité suivant ainsi les propositions et avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Dordogne.
POUR : 11

D2017/03

Renouvellement d'un contrat type accompagnement à l'emploi auprès de Pôle Emploi, sur la base de 20 heures par semaine et d'une durée de un an avec prise d'effet le 1er mai 2017. Ce poste étant pourvu pour le secrétariat de la Mairie et service de l'Eau.
POUR : 11

D2017/04

Mesure budgétaire appliquée à compter du 1er janvier 2017 validant le transfert d'un salaire à 50% du Budget AEP vers le Budget principal de la commune. Ce transfert fait suite à des problèmes de saisie de la part de la CNRACL et d'un mécanisme complexe du recouvrement.
POUR : 11

D2017/05

Autorisation donnée au Maire de mandater des dépenses d'investissement 2017, Budget principal, dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2016.
POUR : 11

D2017/06

Régularisation de l'assiette chemin rural au lieu-dit La Plantade et nécessitant l'acquisition de parcelles privatives.
Cette procédure sera établie sous la forme d'actes administratifs à l'initiative de la commune.
POUR : 11

D2017/07

Régularisation de l'assiette du terrain privé qui supporte le surpresseur du Lac Nègre et appartenant aux consorts EYMERIT. Cette procédure sera établie sous la forme d'un acte administratif à l'initiative de la commune.
POUR : 11

D2017/08

Création d'un Budget annexe Assainissement Collectif géré en M49, qui sera doté d'une autonomie financière suite à la prochaine installation de l'assainissement collectif.
POUR : 11

D2017/09

Adoption des durées d'amortissement des immobilisations sur le Budget annexe AEP, suivant ainsi les recommandations du Receveur Municipal et de la nomenclature M49.
POUR : 11

D2017/10

Approbation du plan de financement du projet de réalisation de l'assainissement collectif et mandat donné au Maire pour solliciter les subventions Conseil Départemental et Agence du Bassin Adour Garonne.
POUR : 11

D2017/11

Adoption des conditions générales et spécifiques à respecter dans le cadre de la réalisation de l'assainissement collectif et ainsi solliciter les financements réglementaires.
POUR : 11

D2017/12

Mise en place du nouveau régime indemnitaire, dénommé RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, Sujétions, Expertise et de l'Engagement Professionnel), mandat donné au Maire d'en assurer la répartition individuelle par agent concerné de la collectivité.
POUR : 11

POINTS ÉVOQUÉS HORS DÉLIBÉRATIONS :

Signalétique : Mise en place effective de la signalétique aux carrefours des deux départementales, RD 710 et RD 42, avec les routes communales. Sincères remerciements aux 3 adjoints, Jean-Louis, Daniel, William et Thierry, notre agent communal, qui ont largement contribué à l'installation et pose des panneaux.

Moulin du Mas : Les parcelles sont nettoyées et les ruines dégagées. Le propriétaire doit venir sur place au printemps pour envisager la suite.

Tous les travaux de nettoyage ont été financés par les consorts KNOEPFFLER et réalisés par l'entreprise journalière Fabien BEYNET.

Chemins Ruraux : la Commission Communale Chemins Ruraux se rendra prochainement sur les secteurs Le Buisson et Les Boureilles pour examiner des demandes de projets de changement d'assiette.

La Grappe de Cyrano passera sur la commune en parcours de liaison samedi 29 avril secteur La Brande. A noter que le Parc et site de l'épreuve sont aux Eyzies.

Synthèse 2016 Alimentation Eau Potable : Les analyses sont parfaitement conformes, l'eau à Journiac est de bonne qualité. La municipalité demeure très vigilante sur le sujet.

Elections Présidentielles : Le premier tour aura lieu dimanche 23 avril et le second tour dimanche 7 mai. Le bureau de vote sera ouvert à 8 heures et fermera normalement à 19 h.

Columbarium : les élus seront conviés sur le site du Calou, dans le nouveau cimetière, à la rencontre de prestataires spécialisés pour définir tous les aspects dans la réalisation d'un site cinéraire.

Budget Primitif 2017 : Il doit être voté avant le 15 avril. M. le Maire propose de le valider mardi 11 avril 2017, à 20 h. A confirmer.

Périgord Noir Bricolage : Cette entreprise transfère définitivement son activité sur La Douze à compter du 22 avril 2017. Le Maire se propose de rencontrer le propriétaire du site et en connaître ses projets éventuels pour le site.

Aménagement RD 42 : D'ici quelques semaines le service routier du département va poser 4 panneaux neufs aux deux entrées du village, renforcer et baliser les sorties des voies communales et matérialiser la limitation 50 km/h en arrivant du Dognon.

Siège administratif Intercommunal : Les élus prennent connaissance du projet des nouveaux locaux administratifs du siège intercommunal aux Eyzies, qui devraient être opérationnels fin 2017.

Travaux AEP : M. le Maire informe ses collègues de la nécessité de renouveler et renforcer le réseau AEP dans le Bourg, parallèlement aux travaux de réseaux assainissement collectif. Un premier devis estimatif est arrêté à 89 725 € HT. Les études vont se poursuivre pour bien définir les priorités et la suite à donner et ainsi fixer un coût plus raisonnable.

Problèmes électriques : Un point est fait sur la chronologie des événements le weekend des 11 et 12 février suite aux violents coups de vents. Coupures et pannes électriques ont concerné notre commune. Les équipes ENEDIS étaient sur place en liaison avec la municipalité.

Restaurant scolaire : Les services de sécurité sanitaire des aliments sont venus inspecter le restaurant scolaire, visite qui se fait tous les 4 ans, c'était le 9 février 2017. Le rapport soulève quelques anomalies et de non-conformité mineures. La municipalité va répondre selon un calendrier de travaux et d'aménagements aux remarques et consignes soulevées par l'inspection.

Etat Civil : Monsieur le Maire informe ses collègues des nouvelles dispositions pour la délivrance des cartes d'identité et passeports. Dorénavant, à compter du 15 mars 2017, ces demandes seront déposées dans l'une des mai-

ries habilitées et équipées d'un dispositif de recueil. Se rapprocher du secrétariat de mairie pour connaître les lieux de dépôts.

Réseau Haut Débit : des travaux sont en cours au niveau du répartiteur de La Menuse avec l'arrivée de la fibre optique. Début 2018, notre commune devrait bénéficier d'une augmentation du haut débit. La municipalité y sera très vigilante.

**SÉANCE
DU 11 AVRIL 2017**

**D2017/13
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
2016 : COMMUNE**

Le Conseil Municipal de la commune de JOURNIAC, Monsieur le Maire s'étant retiré pour ne pas assister au vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Michel BOUUNET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les virements de crédits de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel est le suivant :

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses	256 072,27 €
Recettes	379 678,78 €
Résultat excédentaire	123 606,51 €
Excédent reporté de 2016	276 984,33 €
Part affectée à l'investissement de 2016	76 984,33 €
Transfert d'intégration de résultat du SIVOS	5 307,03 €
Soit un excédent net cumulé de	328 913,54 €

INVESTISSEMENT:	
Dépenses	95 757,59 €
Recettes	112 925,68 €
Résultat excédentaire	17 168,09 €
Déficit reporté de 2015	- 24 404,09 €
Transferts d'intégration de résultats SIVOS	3 640,49 €
Soit un déficit net cumulé de	- 3 595,51 €
Restes à réaliser en dépenses	11 000,00 €
Restes à réaliser en recettes	Néant

2. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête le compte administratif 2016 : Commune.
POUR : 10

**D2017/14
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 :
COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le compte de gestion est un document entièrement comptable qui relève de l'autorité de Monsieur le percepteur. Il correspond sur le plan budgétaire au compte administratif de l'ordonnateur de la commune pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose l'adoption de compte de gestion 2016 de la commune de Journiac.
POUR : 11

**D2017/15
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 :
BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Compte Administratif 2016 du Budget Commune fait apparaître :
Un résultat de fonctionnement excédentaire de : 328 913,54 €
Un résultat d'investissement déficitaire de : - 3 595,51 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'affectation des résultats comme suit :
Excédent de Fonctionnement de 328 913,54 € réparti comme suit :
128 913,54 € affecté en Investissement au 1068 excédents Fonctionnement capitalisés.
200 000.00 € reporté en recettes Fonctionnement article 002.
POUR : 11

**D2017/16
VOTE DES TAXES LOCALES**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes locales communales les fixant comme suit pour l'exercice 2016 :
Taxe Habitation : 15.88 %
Taxe Foncière (Bâti) : 14.08 %
Taxe Foncière (Non-bâti) : 107.10 %
POUR : 11

**D2017/17
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :
COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre somme suit :

SECTION :	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	564 869,89 €	564 869,89 €
INVESTISSEMENT	420 676,43 €	420 676,43 €

Après en avoir délibéré, tant sur les chapitres des dépenses, des recettes de fonctionnement et investissement, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2017 présenté ci-dessus.
POUR : 11

**D2017/18
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
2016 : AEP**

Le Conseil Municipal de la commune de JOURNIAC, Monsieur le Maire s'étant retiré pour ne pas assister au vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Michel BOUYNET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les virements de crédit et de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel est le suivant :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	97 828,26 €
Recettes	90 060,79 €
Résultat déficitaire	- 7 767,47 €
Excédent reporté de 2015	40 879,58 €
Soit un excédent net cumulé de	33 112,11 €

INVESTISSEMENT:

Dépenses	4 217,80 €
Recettes	10 919,00 €
Résultat excédentaire	6 701,20 €
Excédent reporté de 2015	152 275,09 €
Soit un excédent net cumulé de	158 976,29 €

Restes à réaliser en dépenses	Néant
Restes à réaliser en recettes	Néant

2. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête le compte administratif 2016 : AEP.

POUR : 10

**D2017/19
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 : AEP**

Monsieur le Maire informe ses conseillers municipaux que le compte de gestion est un document entièrement comptable qui relève de l'autorité de Monsieur le percepteur. Il correspond sur le plan budgétaire au compte administratif de l'ordonnateur de la commune pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose l'adoption de compte de gestion 2016 : AEP.

POUR : 11

**D2017/20
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 : BUDGET AEP (ALIMENTATION EN EAU POTABLE)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Compte Administratif 2016 du Budget AEP fait apparaître :

Un résultat de fonctionnement excédentaire de : 33 112,11 €

Un résultat d'investissement excédentaire de : 158 976,28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'affectation des résultats comme suit :
FONCTIONNEMENT :

Excédent de 33 112,11 € reporté intégralement en Fonctionnement Article 002, résultat de fonctionnement reporté.

INVESTISSEMENT :

Excédent de 158 976,29 € reporté intégralement en Investissement Article 001, solde investissement reporté.

POUR : 11

**D2017/21
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 : AEP**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif AEP 2017 qui s'équilibre comme suit :

SECTION :	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	107 174,91 €	107 174,91 €
INVESTISSEMENT	174 431,29 €	174 431,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, tant sur les chapitres des dépenses et des recettes de fonctionnement qu'en investissement, décide d'adopter le Budget Primitif AEP 2017 présenté ci-dessus.

POUR : 11

**D2017/22
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 : ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif Assainissement 2017 qui s'équilibre comme suit :

SECTION :	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €
INVESTISSEMENT	50 000 €	50 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré tant sur les chapitres des dépenses et des recettes de fonctionnement qu'en investissement, décide d'adopter le Budget Primitif Assainissement 2017 présenté ci-dessus.

POUR : 11

**D2017/23
INDEMNITÉ DE FONCTION ÉLUS**

Considérant que les indemnités votées par le Conseil Municipal pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint sont déterminées par décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et ce dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune ;
Considérant que la commune de JOURNIAC appartient à la strate de 0 à 500 habitants ;
Le Maire propose à l'assemblée :

De modifier la délibération du 5 avril 2014 ;
De fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

L'indemnité du Maire, 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
L'indemnité de chacun des trois adjoints : 4,95% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire.

POUR : 11

**D2017/24
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT SUBVENTION EQUIPEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance précédente du 28 février 2017, le Conseil Municipal a adopté la création d'un budget annexe Assainissement (D2017/08).

M. le Maire propose de l'alimenter sur les crédits Investissement à hauteur de 50 000 € par un virement du Budget Principal à l'article 20416. (Subvention d'équipement)

La section Investissement sera équilibré en Recettes et Dépenses sur le BP 2017 Assainissement à 50 000 €.

M. le Maire propose une durée d'amortissement de 10 ans en vertu de l'instruction M49, qui rend obligatoire l'amortissement des immobilisations des biens corporels et incorporels.

Le Conseil Municipal prend acte des mesures précitées et s'y prononce favorablement.

POUR : 11

AUTRES POINTS ÉVOQUÉS :

Salle polyvalente : Le dossier pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente doit relever d'un financement Etat, Département, mais également au titre des Certificats Economie Energie. M. le Maire proposera une réunion technique à cet effet avec les Elus.

Permanence Elections : Les élus actent le calendrier des permanences pour les prochaines élections 2017 Présidentielles et Législatives. A noter que les 23 et 7 mai le Bureau de Vote fermera exceptionnellement à 19 h.



Temps d'information et d'échange

Le maire Michel BOUUNET et le Conseil Municipal ont présenté leurs vœux à la population le 06 janvier.

Parmi la nombreuse assistance dont de nouveauxourniacois, on notait les présences de de Christian TEILLAC Conseiller Départemental de la Vallée de l'Homme, de Philippe LAGARDE le Président de la Communauté de Communes VALLEE DE L'HOMME et Maire des EYZIES. Egalement présents le Conseiller Régional de la Nouvelle Aquitaine en charge des territoires Benjamin DELRIEUX, les maires du BUGUE Jean MONTORIOL, de ROUFFIGNAC Raymond MARTY, de SAINT-AVIT DE VIALARD Evelyne GOMEZ, de MAUZENS-MIREMONT Yves-Marie TANGUY, de Thierry PERARO Maire Adjoint de CAMPAGNE, de Sylvie AUDIBERT Maire Adjoint de ST-CHAMASSY, de Dominique LAPORTE Maire Adjoint de ST-FELIX DE REILHAC, de Christian LANGLADE Maire Adjoint de FLEURAC et d'élus de communes voisines. La conseillère départementale Nathalie MANET-CARBONNIERE étant excusée, retenue par d'outes obligations.

Les sapeurs pompiers étaient représentés par le Commandant Jean-Luc PERUSIN, la Gendarmerie par deux militaires de la brigade de proximité du BUGUE, également présents Alain REVOLTE le Président du CIAS du BUGUE, son Directeur Jean Philippe LAVAL et autres représentants des administrations. A noter aussi la présence de l'ancien Maire de la Commune Marie-Claude RUAUD.

Ce fut l'occasion pour le premier magistratourniacois de rappeler et de remercier tout son conseil municipal, ses adjoints Jean-Louis TEULET, Daniel DELMARES, William DOUGNAC, chacun s'implique et donne du temps pour la collectivité, c'est l'essentiel. Remerciements également appuyés au personnel de la commune, administratif, technique et scolaire.

Le maire a tout particulièrement félicité le tissu associatifourniacois très dynamique et complémentaire, un atout fort encourageant pour l'avenir du village, le dernier réveillon dansant n'a-t-il pas rassemblé 190 convives dans une excellente ambiance? Et la soirée Jazz de Septembre 180 personnes.

JOURNIAC c'est au 1^{er} janvier 2017, source INSEE, 474 habitants, en 2008 nous étions à 414 habitants. 2016 aura vu le dépôt de 6 permis de construire et de 10 déclarations préalables. Le maire a d'ailleurs rendu hommage au service Urbanisme Intercommunal pour son efficacité et réactivité.

JOURNIAC c'est aussi une Ecole de 2 classes avec 33 élèves dirigée avec responsabilité et pragmatisme par Audrey GARRY la Directrice, d'ailleurs présente à cette soirée, structure scolaire qui fonctionne en RPI avec CAMPAGNE et LE BUGUE. Le Maire d'une nature optimiste s'est toutefois interrogé sur le devenir de l'Ecole, mais lui et son Conseil Municipal demeureront attentifs à toute évolution dans ce domaine. A noter la réalisation complète du nouveau cimetière du Calou et un financement départemental à hauteur de 11500 euros, la validation de la charte «0 herbicide», mais également travaux de voirie, gestion quotidienne de la régie de l'eau.

Pour 2017, parmi les projets, la réalisation et démarrage des travaux de l'assainissement collectif du bourg, ce sera aussi l'amélioration de la sécurité dans le bourg, poursuite d'une signalisation appropriée des lieux-dits et hameaux de la Commune, de conforter la salle polyvalente en bénéficiant de financement de 80% au titre des territoires énergie positive et croissance verte, de poursuivre la rénovation de la voirie communale et de soutenir le tissu associatifourniacois.

Pour conclure Michel BOUUNET s'est dit très satisfait de la dynamiqueourniacoise, de l'installation définitive de nouvelles familles, étant très confiant pour l'avenir de JOURNIAC, bien qu'il faudra suivre les évolutions liées aux extensions de nos territoires autour de communes nouvelles.

Philippe LAGARDE, au titre de sa présidence intercommunale, a précisé les mécanismes et évolutions de la structure, domaine fiscal, mise en place d'un PLUi, schéma de mutualisation. Pour Christian TEILLAC l'appui des services départementaux est indispensable pour la réalisation des projets de territoires avec un appui très large par rapport à l'action sociale, quant au conseiller régional Benjamin DELRIEUX, cette nouvelle grande région Nouvelle Aquitaine ne doit pas oublier nos villages parfois bien loin de BORDEAUX, et c'est le sens de son engagement.

Un verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie de vœuxourniacois.

PAUL sera POMPIER

Lors de la cérémonie du 8 mai à JOURNIAC, le Maire a tenu à saluer et à remercier un jeuneourniacois de 13 ans, Paul ROUBINEAU pour sa présence très symbolique aux côtés du Lieutenant Philippe PARAT.

Collégien à Leroi-Gourhan au BUGUE, Paul est depuis quelques mois jeune sapeur pompier à la section des 3 vallées, et il n'a qu'une seule chose en tête, c'est devenir sapeur pompier professionnel. Sa motivation est forte et déjà il participe aux protocoles et manifestations officielles.

Et c'est très légitimement qu'il s'est recueilli ici dans son village en tenue et au garde à vous. Et dès qu'il aura l'âge et remplira les conditions, il sera sapeur pompier volontaire au centre d'incendie et de secours du BUGUE.



AUTOUR DU MARCHÉ DE NOËL

Durant ce premier week-end de décembre, JOURNIAC a vécu au rythme de son traditionnel marché de Noël, permettant de réunir des fonds au profit de l'Ecole et ainsi de participer au bon fonctionnement de la Coopérative Scolaire.

Plus de trente exposants présents dans la salle polyvalente, avec des stands et étals du plus bel effet, et les nombreux visiteurs sur ces deux jours avaient le choix, objets ludiques, décoratifs, ouvrages fait-main...

Et le dimanche après-midi, le passage du Père Noël a complété cette dynamique festive et conviviale, en y associant également le spectacle de marionnettes de la compagnie du Théâtre de la Guignotte orchestré par M. GHISLAIN,ourniacois, vivant à la Truchie.

Saluons donc tous les acteurs et organisateurs, (mention à Catherine) autour des bénévoles et des associationsourniacois qui chacune à sa façon a contribué à ce succès. Citons les, association de Loisirs et Culture de Journiac, Comité des Fêtes, association Sauvegarde du Patrimoine de Journiac et Au Fil des Arts, et le soutien de la municipalitéourniacoise.

Et bien sûr, les parents d'élèves, nos deux enseignantes Audrey et Bérengère et gageons que ce type de manifestation devrait être renouvelé en décembre 2017.



Dans la tradition des marchés de Noël

LE RÉVEILLON DE LA ST-SYLVESTRE

190 Convives ont réveillonné à JOURNIAC

Nouveau succès au rendez-vous pour le Comité des Fêtes Journiacois, avec ce réveillon de la Saint Sylvestre dans la salle polyvalente du Village.

Il faut dire que la décoration des lieux pour la circonstance a été unanimement saluée, basée sur le thème de la nuit scintillante.

Aux 12 coups de minuit, piste de danse endiablée grâce à l'animation musicale du DUO TTC, avec Laure et Thierry, parfaitement maîtrisée et à la hauteur de cette soirée exceptionnelle. Vers 1 h du matin, le dessert a été servi par toute l'équipe du traiteur lindois Erik MANCEL, sa prestation



Décoration de circonstance

culinaire a été pleinement saluée, de même que la qualité du service, ce n'est pas une mince affaire que de répondre à l'attente de 190 convives, dans des délais rigoureusement orchestrés.

Et vers 5 heures du matin, repos mérité pour les organisateurs et pour le président Cyril LOSTE, l'heure de faire un premier bilan, et il est bon, avec une déco très réussie, une ambiance musicale

soutenue et des plats succulents à déguster. D'ailleurs en quittant les lieux, des participants ont déjà pris date pour le réveillon 2017, mais tout passe vite...

Apprenez à danser

SALLE DES FÊTES DE JOURNIAC

chaque jeudi

- Danse en ligne : de 18h30 à 19h
- Débutant : de 19h à 20h
- Confirmés : de 20h à 21h

Reprise des cours
JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017



A.L.C.J.

COMMÉMORATION DU 8 MAI



Le 72^{ème} anniversaire de la victoire de 1945 a été commémoré au monument aux morts, avec dépôt de gerbes et lecture des traditionnels messages : l'acte solennel de réédition signé par le général d'armée De Latre de Tassigny et le message officiel du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants ont été lus par le Maire Michel BOUYNET, avec à ses côtés Claude MARTY Président cantonal PG-CATM et Jean Marc MAURY président de la délégation buguoise de l'ANACR. Etaient également présents le Lieutenant Philippe PARAT des Sapeurs Pompiers du BUGUE accompagné du jeuneourniacois sapeur pompier Paul ROUBINEAU, de la directrice de l'Ecoleourniacoise Audrey GARRY, des membres du Conseil Municipal ainsi que les fidèles et indispensables Portes-Drapeaux dont deuxourniacois Thierry et Isabelle.



Après la minute de silence et la Marseillaise, un vin d'honneur était servi dans la cour de l'Ecole offert par la Municipalité, en présence de nombreux Journiacoises et Journiacois. Ajoutons également en début de matinée, le dépôt d'une gerbe sur la stèle des Landettes route de Cendrieux. A noter ici même, le dimanche 25 juin la journée de la résistance organisée par la délégation locale ANACR qui sera suivie à 11 heures par l'inauguration de la rénovation du monument aux morts ici même, et la remise de distinctions à des porte-drapeaux locaux, en présence d'autorités civiles et militaires. La populationourniacoise sera cordialement invitée à participer à cette manifestation républicaine.

COMMÉMORATION DU 25 JUIN : MÉMOIRE ET SOUVENIR

Deux objectifs étaient présents pour ce grand rassemblement à Journiac ce 25 juin 2017, sous l'égide de l'association départementale des anciens combattants et amis de la résistance délégation Dordogne et du Souvenir Français.

En fait, c'était l'occasion de dévoiler la nouvelle plaque commémorative du monument aux morts du village, en l'honneur de ses enfants morts pour la France, lors des deux derniers conflits mondiaux, mais également de décorer huit porte-drapeaux locaux, pour leurs fidèles et loyaux services.

C'est ainsi que le Maire de Journiac, Michel BOUYNET a précisé le coût de la rénovation de la plaque, 1850 euros HT, avec deux financements de 370 euros chacun, d'une part de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Dordogne, et d'autre part du Souvenir Français Dordogne. Le premier magistrat a rappelé l'historique de ce monument aux morts érigé ici-même, entre église et école en avril 1923. Le conseil municipal de Journiac avait chargé le maire de l'époque Jean PUYVENDRAN de mener à bien ce projet.

Et c'est en octobre 2015 que les élusourniacois ont décidé de le restaurer et d'y positionner une nouvelle plaque, ton sable, lettres gravées en noir avec 29 noms inscrits. Pour le temps émotionnel, ce sont de jeunes écoliers du village qui ont décroché le drap de protection libérant ainsi le support commémoratif, réalisé avec perfection par l'entreprise périgourdine de marbrerie RIGOLET.

Ce moment solennel a été salué par de nombreuses autorités parmi lesquelles Daniel REYNET suppléant de la députée sarladaise Jacqueline DUBOIS, de Christian TEILLAC conseiller départemental de la vallée de l'homme représentant le Président du Département Ger-



minal PEIRO, du Général GAY président départemental du Souvenir Français 24, de Jean-Paul BEDOIN Président départemental ANACR, de maires et élus de communes environnantes, dont Jean MONTORIOL Maire du BUGUE, Jean-François AUTEFORT Maire de ST FELIX DE REILHAC, Roland DELMAS Maire de ST CHAMASSY, de représentants de la Gendarmerie, des Sapeurs Pompiers dont le nouveau chef de centre du BUGUE, le lieutenant Christophe LALBAT, de nombreuxourniacois et bien évidemment des conseillers municipaux locaux.

Après avoir entendu la sonnerie aux morts, le chant des partisans, la marseillaise et écouté les divers messages protocolaires, l'assistance a été invitée à la remise de décorations et diplômes à des porte-drapeaux locaux, protocole assuré par le Président du comité local ANACR Jean-Marc MAURY.

Et c'est dans la salle polyvalente que acteurs et participants de cette matinée républicaine, se sont retrouvés pour partager le verre de l'amitié, offert conjointement par les deux municipalités de JOURNIAC et SAINT FELIX DE REILHAC.



LES RECIPIENDAIRES :

- CLAVIERE Maurice** - LE BUGUE - 50 ans de service.
- BUSO Bruno**- LIMEUIL - 10 ans de service
- NADAL Yves** - ST FELIX DE REILHAC - 10 ans de service
- BERGER Marcel** - LE BUGUE - 3 ans de service
- SCHMITZ Maurice** - LE BUGUE - 3 ans de service
- BOIZARD Robert** - CAMPAGNE - 3 ans de service
- ESNAULT Thierry** - JOURNIAC - 3 ans de service.
- BLEY Fabien** - LES EYZIES - 3 ans de service.

RECENSEMENT 2018

Il concernera notre commune, avec une enquête qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Il sera dorénavant possible de répondre aux questionnaires du recensement par internet, mais le support papier demeure toujours en vigueur.

Un coordonnateur communal sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. En octobre 2017, l'INSEE désignera un superviseur et dès novembre, préparera avec le coordonnateur communal, les modalités de ce recensement. La mairie bien évidemment aura un rôle de communicant et de collaboration avec l'INSEE pour la bonne marche de cette opération.

SOUSCRIPTION ÉGLISE

Début 2013, à l'occasion de la restauration de l'église St-Saturnin, une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine avait été lancée, gérée par sa délégation régionale d'Aquitaine. Et en ce début d'année, la commune de Journiac en tant que maître d'ouvrage, a reçu un montant de 582 euros et a déposé sur l'édifice concerné la plaque souvenir de la Fondation du Patrimoine.

Le conseil municipal a unanimement pris acte de cette contribution en remerciant les généreux donateurs, Monsieur et Madame Tardy, Monsieur et Madame Ruaud, Monsieur J. Seger.

Sur ce même sujet, et suivant les conseils du prêtre de la paroisse St-Martin sur Vézère, Michel Graziani, un inventaire des reliques et objets devrait se mettre en place, comme dans les autres églises de la paroisse. Profitons en pour remercier une nouvelle fois, l'investissement et le dévouement d'Odile Dougnac, elle nettoie, fleurit et surveille très régulièrement notre église St-Saturnin.



FINANCES ET BUDGET

Vous avez pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 avril 2017. Pour vous préciser qu'en 2016, la commune a dégagé un excédent de fonctionnement de 328.913,54 euros, il était en 2015 de 276.984,33 euros. Ces résultats permettent aujourd'hui d'effectuer 128.913,54 euros en investissements, 200.000 euros sont reportés au fonctionnement. Le taux des taxes locales communales ne bouge pas. Pour 2017, le budget de la commune s'établit à 985.546,32 euros. Celui de l'AEP s'établit à 281.606,20 euros. Ajoutons le premier budget 2017 assainissement qui est fixé à 50.000 euros. Journiac pour 2017, c'est donc un budget global arrêté à 1.317.152 euros avec une situation financière saine et qui permet en partie d'autofinancer projets et opérations diverses.

ANALYSE DE L'EAU

Le laboratoire départemental et l'agence régionale de santé réalisent périodiquement des analyses sur les réseaux AEP. Voici la synthèse 2016 pour notre commune, résultats conformes, aucune anomalie.

QUALITÉ DE L'EAU SUR L'UNITÉ DE GESTION : JOURNIAC - SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2016	
Bactériologie	
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.
Nitrates	
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.	Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 16 mg/L.
Dureté	
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).	Eau calcaire (Dureté de : 25,22 °F)
Fluor	
Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.	Teneur en Fluor non mesurée cette année
Pesticides	
Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.	Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).
AVIS SANITAIRE GLOBAL	
Réseau alimenté par la source de la Loquace. Un appoint estival est fait à partir du réseau AEP du Bugue (Source de Ladouch). Qualité bactériologique et physicochimique répondant aux normes en vigueur.	



VIGILANCE EAU

Rien d'alarmant, mais la prévention est nécessaire pour rappeler à chacun d'entre nous de gérer au mieux sa consommation d'eau. La source de la Loquace joue parfaitement son rôle, mais nous devons nous appuyer ponctuellement sur le réseau voisin du Bugue. Nous comptons donc sur le civisme de chacun et sa contribution dans la gestion commune de notre eau domestique.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce projet longuement présenté et évoqué dans notre dernier bulletin municipal suit très normalement son cours.

Le lancement des consultations des entreprises est programmé en octobre prochain, les premiers travaux concrets seraient effectifs début 2018 pour être réceptionnés après l'été 2018.

Les deux financeurs, Conseil Départemental et Agence de Bassin Adour Garonne, ont confirmé leur accord, projet subventionné à 57 % en globalité.

Il faut bien sûr attendre l'ouverture des offres pour connaître le coût réel de cet important et primordial chantier de la mandature.

ELECTIONS

RESULTATS DES PRESIDENTIELLES 2017 à JOURNIAC

Premier tour du 23 avril

Inscrits : 360 Votants : 315
Blancs : 8 Nuls : 4
Exprimés : 303

DUPON-AIGNAN Nicolas	23 voix	7,59 %
LE PEN Marine	92 voix	30,36 %
MACRON Emmanuel	47 voix	15,51 %
HAMON Benoît	5 voix	1,65 %
ARTHAUD Nathalie	2 voix	0,66 %
POUTOU Philippe	3 voix	0,99 %
CHEMINADE J.Jacques	0 voix	0 %
LASSALLE Jean	10 voix	3,3 %
MÉLENCHON Jean-Luc	51 voix	16,83 %
ASSELINEAU François	0 voix	0 %
FILLON François	70 voix	23,10 %

Second tour du 7 mai

Inscrits : 360 Votants : 285 soit 79,16 %
Blancs : 32 Nuls : 15
Exprimés : 238

EMMANUEL MACRON : 105 voix - 44,11 %
MARINE LE PEN : 133 voix - 55,88 %

RESULTATS LÉGISLATIVES 2017 à JOURNIAC

Premier tour du 11 juin

Inscrits : 358 Votants : 189 soit 52,79 %
Blancs : 0 Nuls : 4
Exprimés : 185

CHALARD Emilie	18 voix	9,73 %
JUTIER Marc	0 voix	0 %
COQ François	2 voix	1,08 %
JOUBERT Florence	31 voix	16,75 %
YILDIRIM Nécati	1 voix	0,5 %
TOULOUSE Jean-Michel	0 voix	0 %
ROUDIER Stéphane	2 voix	1,8 %
DUBOIS Jacqueline	41 voix	22,16 %
MONTUPET Joëlle	3 voix	1,62 %
FAUCHER Cécile	3 voix	1,62 %
GORISSE Edwige	0 voix	0 %
MANET CARBONNIÈRE Nathalie	4 voix	2,16 %
DE PERETTI J.Jacques	10 voix	5,40 %
MICHEL Thomas	1 voix	0,5 %
PEYRAT Jérôme	39 voix	21,08 %
CHAMBON Chrystelle	0 voix	0 %
DELRIEUX Benjamin	30 voix	16,21 %

Second tour du 18 juin

Inscrits : 358 Votants : 161
Blancs : 19 Nuls : 13
Exprimés : 129

CHALARD Emilie : 64 voix - 49,61 %
DUBOIS Jacqueline : 65 voix - 50,39 %

LA SIGNALÉTIQUE EN PLACE

C'était un engagement de la Municipalité, à savoir rénover et réhabiliter la signalisation sur le territoire de la commune, avec dans un premier temps, aménager et adapter la signalétique aux carrefours des 2 départementales la RD 42 et la RD 710.

Et grâce à la complémentarité et efficacité des 3 maires-adjoints Jean-Louis TEULET, Daniel DELMARES, William DOUGNAC, aidés et assistés par notre agent communal Thierry ESNAULT, mission pleinement remplie, et c'est toujours une immense satisfaction pour une équipe municipale de mener à bien un projet de quelque nature. Le principal est de concrétiser.

Dans un second temps, sur 2018, sera poursuivie la signalétique à l'intérieur des routes communales, et déjà, il y a tout un travail de recensement des lieux dits, tâche essentielle pour mener à bien le projet.



230 JOUEURS POUR LE QUINE DE LA NOUVELLE ANNÉE

Pour démarrer 2017, le Comité des Fêtes Journiacois, sur sa lancée du succès de son réveillon (190 convives), vient d'organiser ce 13 janvier dans la salle polyvalente du village un QUINE, qui a rassemblé 230 participants, il y avait il est vrai à gagner lave-vaisselle, sèche-linge...

A la table d'annonces Cyril le Président et Evelyne ont parfaitement géré les 13 tirages, assistés dans la salle par Laurelyne et Sandrine pour les contrôles des cartons gagnants. Et bien évidemment sans oublier le travail des bénévoles du Comité, il a fallu poser les panneaux d'annonces, préparer les tables et chaises, et à minuit tout remettre en ordre.

Un nouveau challenge de plus et le Président LOSTE a déjà plein de projets pour 2017.



Quine

JOURNIAC DONNE DE LA VOIX 2017

Un public ponctuel avait pris place samedi soir dans la salle polyvalente de Journiac, transformée pour l'occasion par les membres du comité des fêtes, en véritable cabaret.

Comme pour les éditions précédentes notre Journiacois, Arnaud LOMBANGE, a pris en charge gracieusement l'éclairage de la scène. C'est avec la gentillesse et le professionnalisme qu'on lui connaît, qu'il a assuré à ce spectacle, cette réussite.

Le quatuor vocal LES VOIX DE POCHE de Tré-lissac, a captivé le public par ses interprétations de chansons francophones revisitées et harmonisées en plusieurs voix par les musiciens du groupe. La justesse des voix, la qualité du son ainsi que les remarquables transitions entre les morceaux choisis ont permis au public de passer une heure particulièrement agréable. Après trente minutes d'entracte, à l'occasion duquel le public a pu se rafraîchir et profiter des gourmandises concoctées par les membres du comité des fêtes et des bénévoles sympathisants, la transition du spectacle fut surprenante.

C'est ainsi que les 5 comédiennes du groupe Buguois VEZERE EN SCENE, dans une pièce burlesque, Max et les Cochons, de Michèle LESPIAT, accompagnées au piano et sur scène par Jean ROUX, ont plongé le public dans une ambiance délirante de bouffonnerie.

Dans le public les rires fusaient ça et là, parfois pudiquement, en réaction aux exhibitions des comédiennes, affublées de costumes surprenants, masquées de groins proéminents, et coiffées de perruques multicolores.



Concert



Théâtre aussi...

LABICHE SUR LES PLANCHES

Deux pièces du dramaturge Eugène LABICHE, qui ont traversé le 19^{ème} siècle, étaient proposées ce dernier Samedi 11 mars par le Comité des Fêtes Journiacois, et brillamment interprétées par la troupe de théâtre de SAGELAT. Le Président Cyril LOSTE et toute son équipe ont dû ajouter quelques sièges dans la salle polyvalente pour accueillir le public.

Les comédiens ont joué "les 37 sous de M. MONTAUDOUIN" puis après un entracte, "l'affaire de la rue Lourcine".

Une très belle soirée culturelle et de divertissement qui mérite d'être reconduite.

2^e JOURNIACOISE : 90 VTT et 90 MARCHEURS

Une certaine inquiétude ce premier dimanche de juin, avec une météo pas très encourageante et les trombes d'eau de la veille.

Mais nouveau succès pour le Comité des Fêtes journalacois, qui a parfaitement maîtrisé sa JOURNIACOISE, deuxième du nom.

Deux circuits pour les VTT, 25 kms et 45 kms, et 10,5 kms pour les marcheurs.

Les premiers échos très favorables, tant sur l'organisation et accueil que sur les tracés, avec balisages et signalétiques adaptés,

bref le Président Cyril LOSTE et son équipe malgré la fatigue, étaient enthousiastes en fin de journée, et déjà dans les têtes, à réfléchir sur la troisième édition, ce sera le dimanche 03 juin 2018.

Et pour le maire Michel BOUYNET, il a donné lui-même le départ des épreuves, avec les présences amicales et sportives de Christian TEILLAC Conseiller Départemental mais également de Benjamin DELRIEUX Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine, c'est une nouvelle preuve, que dans nos villages, il demeure cet esprit de convivialité où l'associatif demeure un vecteur essentiel, à soutenir et à conforter.



Les inscriptions



Départ VTT



En VTT



ou à pied !

ANACR : COMITÉ LOCAL

Toujours actif dans le souvenir et la mémoire, très présent pour les manifestations commémoratives officielles, la section locale de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance, le siège social et son président sont journalacois, a renouvelé ses instances comme suit pour l'année 2017.

Président : Jean-Marc MAURY

Vice-présidents : Marie-Claude RUAUD, Gilbert DULAC

Trésorière : Isabelle TALLET

Trésorier adjoint : Francis PAGES

Secrétaire : Dominique OPSOMER

Secrétaire adjointe : Nicole LACHAUD

En projet, projection de films sur la Résistance et la libération des camps, mais aussi la réalisation d'un chemin de mémoire sur le secteur.

LE COCHONNET JOURNIACOIS

La toute nouvelle association locale LE COCHONNET JOURNIACOIS vient de lancer sa deuxième animation par un concours de pétanque sur la place du village. Une vingtaine de doublettes présentes, malgré la forte chaleur du jour et cette épreuve très amicale aura parfaitement été orchestrée par son Président Jérôme aidé de Fabien et toute leur équipe. Prochains rendez-vous, le 17 septembre pour un nouveau concours et le 26 novembre pour une bourse aux jouets dans la salle polyvalente de JOURNIAC.



Fabien le vice président et Jérôme le président

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE JOURNIAC

Ce vendredi 7 Avril, l'ASPJ, Association de Sauvegarde du Patrimoine de Journiac, organisait une soirée conférence, où Georges Labrousse présentait différents documents relatant le périple de Lucien, jeune paysan périgourdin, mobilisé le 3 septembre 1939, fait prisonnier le 19 juin 1940 et envoyé en Prusse orientale où il travaille sur des chantiers forestiers et dans des fermes.

En janvier 1945, la population de cette province entreprend un exode. Le froid, les bombardements rendent leur progression difficile.

Ce n'est qu'en avril que les Américains prendront en charge les prisonniers de ce convoi qui ont parcouru plus de 1000 kilomètres à pied ou dans des chariots tirés par des che-



Le groupe à Montferrand du Périgord

vaux épuisés.

Ce petit résumé a été tiré du dernier livre de Georges Labrousse : Du Périgord à la Prusse orientale 1938-1945, thème de la soirée.

Cette animation s'est clôturée par le verre de l'amitié accompagné de gourmandises.

L'Association de Sauvegarde et du Patrimoine de JOURNIAC, sous l'impulsion de la présidente M^{me} Maryse

Maxime, a organisé une petite excursion à Montferrand du Périgord en vue de visiter la petite église Saint-Christophe datant du XII^e siècle, contenant de remarquables peintures murales d'époque. Cette visite était ouverte à tous, membres et non membres de l'Association.



Georges Labrousse, conférencier local

Le Samedi 7 mai, un groupe de 15 participants s'est donc déplacé à partir de Journiac, en covoiturage, sous une averse qui nous a vite quittés après la traversée du Bugue. La météo nous a ensuite offert un bel après-midi de saison.

A Montferrand du Périgord, à 12 km du Buisson, nous avons été chaleureusement accueillis par M^{me} le Maire : M^{me} Nathalie Fabre, et par M. Patrice Delègue chargé de présenter ce petit village implanté à flanc de coteau, dominant la vallée de la Couze. Quelques maisons datant du XVI^e et XVII^e siècles sont encore bien conservées et habitées, en particulier une avec son pigeonnier, maison classée, située à l'arrière de l'église du bourg.

Sont à voir également : la grande halle avec un pilier d'angle de forme carrée qui servait de pilori ; le château avec son donjon et sa terrasse ; l'église romane Saint-Christophe datant du XII^e siècle, but final de notre visite, situé au fond du cimetière du village, dont les murs et la voûte ont conservé des peintures représentant le Christ et divers autres symboles religieux.

La sortie s'est terminée par la satisfaction des participants. Nous remercions encore M^{me} le Maire et M. Delègue pour l'accueil et le temps passé à nous faire découvrir ce petit et sympathique village du Périgord Noir que nous vous recommandons de visiter.

A.L.C.J.

Le président Christian Teulet et toute son équipe ont fêté l'année dernière le 30^e anniversaire de l'existence de l'Association Loisirs et Culture de Journiac. Dynamisme, motivation, entrain autour d'activités diversifiées. Citons patchwork, pâte polymère, mosaïque, marche, danse de bal.

Mais aussi la journée contes d'antan le 28 janvier dernier autour du repas «tête de veau», offert aux résidents de Journiac de + 70 ans, qui sera reconduite à ne pas douter.

Ajoutons des soirées dansantes à thème, une sortie associative aux floralies de St-Jean de Côte, une randonnée pédestre de printemps, et tout récemment, place du village, le feu de la St-Jean. Et à venir, un temps fort culturel journiacois, la soirée JAZZ du samedi 2 septembre 2017.



AU FIL DES ARTS

Comme chaque année, en mai, l'association "au fil des arts" organise sa journée de l'amitié. Elle a eu lieu le 23 mai à la salle polyvalente de Journiac. Une soixantaine de personnes, toutes passionnées par les arts du fil, sont venues pour partager un moment de convivialité. Tout était planifié par les membres de l'association, de l'accueil des participantes à la préparation des petites gourmandises prévues pour l'apéritif ou les desserts. Mais rien ne commence vraiment sans un petit déjeuner copieux ! Et les plus curieuses avaient déjà sorti le modèle proposé de la poche. Et heureuses de leur cadeau de bienvenue avec un fat quarter, toujours apprécié pour qui aime assembler les petits et grands morceaux de tissus. L'après-midi, un tirage au sort a permis à vingt amies de gagner un cadeau, la plupart confectionnés main. La journée a vite passé et les remerciements ont fait chaud au cœur des bénévoles. A l'an prochain !



Travaux studieux